

## Créer un forum sur le traitement de la douleur des animaux en élevage

**Le traitement de la douleur des animaux en élevage, question difficile, concerne :**

- toutes les interventions de routine douloureuses, en particulier la castration, ainsi que l'écornage des veaux. Certains pays, face à des normes insuffisantes et des pratiques inacceptables, ont pris des engagements.
- les blessures et maladies. Exemple : le délai d'attente du Metacam est de 15 jours respectivement de 5 jours. Si une décision de réforme est prise, ou envisagée, il ne devrait plus y avoir de traitement antalgique. Sans parler du coût. Quelles solutions ?

Trouver des solutions est important, et incontournable, pour des raisons morales, des raisons d' 'image' des filières, des raisons de durabilité sociale. L'Europe accorde de plus en plus de place à ce thème. Les réglementations sont appelées à évoluer. Je souhaite que la France s'y prépare en allant de l'avant, dans le sens de l'éthique et de la dignité. D'ailleurs un article de la Semaine Vétérinaire du 4 avril 2008 traite de la douleur des bovins (grâce à Boehringer Ingelheim). La prise de conscience arrive, comme l'avait aussi dit M. Brard.

### Propositions :

#### 1) Sensibilisation à la douleur et promotion des bonnes pratiques d'anesthésie et d'analgésie

- réaliser un document qui sensibilise à la douleur et indique les bonnes pratiques pour soulager la douleur, en partenariat vétérinaire-éleveur.
- en particulier modifier les documents sur les bonnes pratiques d'écornage pour assurer une anesthésie aux veaux, quel que soit leur âge, conformément aux connaissances scientifiques sur l'intensité de la douleur
- promouvoir ce document auprès des principaux acteurs, et agir pour le faire intégrer au niveau des cahiers des charges des enseignes, et pour assurer que les acheteurs prennent en compte le coût que cela représente.
- rechercher un bon rapport efficacité/coût et adapter la réglementation de manière à assurer un traitement efficace de la douleur avec un bon encadrement vétérinaire.

#### 2) Réglementation

Un état membre de l'UE est en droit d'améliorer la protection des animaux au-delà des normes minimales communes. Plusieurs pays utilisent cette possibilité, en combinant des interdictions avec des délais de transition et des expérimentations. De telles démarches ne font que répondre aux conclusions des principaux rapports scientifiques auprès de la Commission Européenne, qui reconnaissent le sérieux des douleurs infligées.

La réglementation française devra évoluer pour :

- interdire l'écornage des veaux sans anesthésie
- interdire la castration (toutes espèces) sans anesthésie,
- et assurer l'anesthésie/analgésie pour l'ensemble des interventions douloureuses, tout en donnant priorité à leur abandon (section ou meulage des dents, pose d'anneaux ou de boucles dans le nez/groin, section de queues, césariennes, ...)

Pour prendre connaissance d'un modèle de mise en œuvre pratique de formation des éleveurs sous surveillance vétérinaire (Suisse) :

voir <http://www.bvet.admin.ch/themen/tierschutz/00739/00743/index.html?lang=fr>